

Solidarite Fanm Ayisyen - SOFA
Conseil National d'Observation Électorale - CNO
Conseil Haïtien des Acteurs Non Étatiques - CONHANE
Réseau National de Défense des Droits Humains - RNDDH

Communiqué de Presse

Contacteur :

Marie Yolène GILLES COLAS
RNDDH
(509)3728-8466

Maitre Gédéon JEAN
CNO
3795-6597

Edouard PAULTRE
CONHANE
3701-5654

Marie Frantz JOACHIM
SOFA
3813-0517

Premières Observations relatives au scrutin du 25 octobre 2015

La *Solidarite Fanm Ayisyèn* - SOFA, le *Conseil National d'Observation des Elections* (CNO), le *Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques* (CONHANE) et le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH), regroupés en coalition, ont observé minutieusement le scrutin du 25 octobre 2015 et tiennent à partager avec les secteurs concernés et l'opinion nationale leurs premières observations qui reflètent les aspects positifs et négatifs dudit scrutin ainsi que leurs recommandations.

I. Aspects positifs

a) *L'effort d'une meilleure préparation par le CEP du scrutin du 25 octobre 2015*

Les faits suivants laissent croire à une meilleure préparation du scrutin du 25 octobre 2015 par le *Conseil Electoral Provisoire* (CEP):

- Disponibilité de la liste électorale partielle *trente* (30) jours avant le scrutin et identification des bureaux de vote
- Disponibilité, dans un délai acceptable, des cartes d'accréditation pour les organisations d'observation électorale ainsi que celles pour les mandataires de partis politiques et de candidats. Ces cartes comportaient des mesures de sécurité de nature à réduire la fraude.

- Livraison à temps des matériels électoraux aux centres de vote, sauf dans de rares exceptions.
- Remplacement un peu partout à travers le pays des agents électoraux impliqués dans des actes de malversation, de fraude massive lors du scrutin du 9 août 2015, sauf dans le département du Sud-est où la réévaluation avant le scrutin du 9 août 2015, a été totale.
- Implication et responsabilisation des agents de la PNH dans la sécurité du scrutin. Les nombreuses arrestations effectuées à travers les départements géographiques, ont favorisé le bon déroulement du scrutin.
- Installation par le *Conseil Supérieur de la Police Nationale d'Haïti* (CSPN) de caméras de surveillance dans certains endroits du pays, en vue de documenter les éventuels cas de violence et de fraude, et de dissuader les éventuels fauteurs de trouble.

b) Equité de genre

La Coalition a aussi remarqué que le CEP a impliqué un nombre substantiel de femmes dans le processus électoral. En effet, parmi les membres des bureaux de vote on retrouvait au moins une femme, ce qui allait de pair avec les dispositions du décret électoral relatives au quota de participation des femmes.

II. Aspects négatifs

a) Problèmes de communication

Si le CEP s'est montré appliqué dans la planification du scrutin du 25 octobre 2015, la Coalition estime cependant que certains messages n'ont pas été bien véhiculés ou bien assimilés par les responsables de Centres de vote. Alors que le CEP a décidé d'interdire le port du maillot d'observation, dans plusieurs centres de vote du pays, des observateurs se sont vu refuser l'accès aux centres de vote, en raison du fait qu'ils ne portaient pas le maillot de leur organisation.

De plus, dans de nombreux Centres de vote, des responsables ont aussi refusé l'accès à plusieurs observateurs électoraux, dont les cartes d'accréditation auraient dû, selon eux, être scellées par les *Bureaux Electoraux Départementaux* (BED) et par les *Bureaux Electoraux Communaux* (BEC).

b) Excès des agents de la PNH

Les mesures excessives de sécurité prises par des agents de la PNH dans certains centres de vote ont découragé quelques électeurs. Les fouilles auxquelles ils étaient soumis ont engendré une longue file d'attente. Déterminés mais pas suffisamment patients, des électeurs ont abandonné la file et sont repartis sans avoir voté.

c) Taux de participation

Le taux de participation avoisinant 25%, déjà faible, devient encore plus faible en raison de la rotation des mandataires et des mandataires – observateurs votant plusieurs fois.

III. Irrégularités

a) Installation / Ouverture des bureaux de vote

La Coalition estime qu'au moins 95 % des bureaux de vote ont été installés tel que prévu.

De manière générale, les bureaux de vote ont ouvert leurs portes après *six* (6) heures du matin. Ce retard était dû, en grande partie, au fait qu'à cette période de l'année, il fait encore sombre à 6h00 du matin. Selon leur témoignage, les responsables de bureaux de vote, ne disposant pas d'électricité, n'ont pu démarrer le processus à temps, comme prévu initialement.

De plus, les mandataires et les observateurs n'étaient pas autorisés à pénétrer avant 6 heures dans les centres de vote et dans les bureaux de vote, pour observer le processus de vote.

La Coalition a aussi remarqué que certains bureaux de vote ont ouvert 2 à 4 heures de temps après l'heure d'ouverture annoncée officiellement.

b) Secret du vote et Positionnement des isoairs

Les responsables des centres de vote et les membres des bureaux de vote ne se sont pas montrés soucieux du respect du secret du vote. Des électeurs et des mandataires de partis politiques et de candidats se sont présentés aux centres de vote avec des brassards comportant des messages de leurs candidats, ils avaient en leur possession des cartes de visite de leurs candidats ou portaient des maillots avec des messages.

Certains électeurs et mandataires n'ayant aucun handicap, ont déclaré leur vote dans le but de continuer à faire de la propagande dans l'enceinte même des bureaux de vote au profit de leurs candidats.

De plus, installés dans certains bureaux, à même le sol, sur des bancs, non loin des fenêtres, sur des climatiseurs, et même sur un seau rempli d'eau, les isoairs n'assuraient pas aux électeurs la protection à laquelle ils ont droit et leur vote n'était en rien secret.

c) Les bureaux de vote

Comme d'habitude, les bureaux de vote étaient installés dans des espaces exigus, souvent difficilement accessibles, ce qui, dans plusieurs endroits, a créé des cafouillages. Certains électeurs ont été contraints de remplir leur devoir de citoyen sous un soleil de plomb vu que certains bureaux étaient installés dans une cour ou dans un jardin.

d) Non-Identification des personnes impliquées dans le processus

De nombreux membres de bureaux de vote ne portaient ni leur uniforme ni leur badge alors que le CEP leur en avait fourni. Dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui ont semblé ne pas avoir de problème à vêtir le maillot du CEP.

Le fait par le CEP d'avoir interdit aux organismes d'observation électorale le port d'un maillot a eu comme conséquence fâcheuse la non-identification à distance des observateurs et leur appartenance à une quelconque organisation.

Les agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ainsi que les membres des bureaux de vote n'ont pas pu distinguer les observateurs électoraux des électeurs eux-mêmes et des mandataires de partis politiques et de candidats. Les mêmes principes étaient conséquemment appliqués à tout le monde.

Pourtant, cette identification des observateurs électoraux s'avère importante. A titre d'exemple, la veille du scrutin, soit le 24 octobre 2015, sur dénonciation, le CEP a décidé d'écarter de l'observation électorale une organisation dénommée *Unité Nationale pour le Développement Appliqué* (UNADA), pour fraude et vente de cartes d'accréditation. Cependant, les observateurs de l'UNADA ont pu, sans souci, observer le scrutin du 25 octobre 2015.

Il en est de même des observateurs du *Centre d'Observation et de Formation Electorale* (COFE) qui se sont comportés comme des mandataires de partis politiques grâce, en partie, au fait qu'ils ne portaient qu'un badge d'identification qui exige que l'on soit près de l'observateur pour pouvoir lire l'organisation qu'il représente.

De fausses cartes d'identification de mandataires et d'observateurs étaient aussi en circulation. Certaines d'entre elles ont même été saisies par des agents de la PNH.

IV.- Fraudes

a) *Rotation des mandataires*

Un nombre bien déterminé de mandats, fixé par le CEP, a été émis aux partis politiques et aux mandataires. Ceci a permis au CEP de prévoir le problème d'encombrement, les partis politiques et les candidats étant très nombreux. Pour permettre à tous d'avoir accès aux centres de vote, le CEP avait proposé une observation par rotation. Cette technique, dans l'ensemble, s'est montrée efficace. Cependant, au devant de plusieurs centres de vote, des individus amassés, se présentant comme étant des mandataires de partis politiques, ont affirmé n'avoir jamais eu accès aux centres de vote. Ce qui porte à croire que certains partis politiques ont été priorisés par rapport à d'autres.

La rotation des mandataires s'est aussi, en certains endroits, révélée une rotation de personnes mais non, une rotation de partis politiques. Conséquemment, de nombreux mandataires ont pu voter à plusieurs reprises.

b) *Vente de cartes de mandataires*

Outre des organismes d'observation électorale tels que UNADA, COFE, Ligue Haïtienne d'Action Civique et Morale (LHACIM) des partis politiques et des candidats ont vendu des cartes d'accréditation à des partis politiques autres que ceux auxquels ils font partie. Ces cartes étaient disponibles sur le marché à hauteur de *mille cinq cents* (1,500.00) gourdes le mandat.

Des cartes de mandataires ont été photocopiées. De plus, la partie inférieure de la carte qui devait être enlevée après que le mandataire eut fini de voter, ne l'a pas été dans certains cas, ce qui a favorisé le vote multiple de certains mandataires.

c) Tractation des responsables de centres de vote et des bureaux de vote

Au moment du dépouillement, des responsables de centres de vote et de bureaux de vote ont forcé des mandataires de partis politiques et des observateurs électoraux, à sortir des bureaux de vote.

d) Bourrage d'urnes

Le bourrage d'urnes était systématique dans plusieurs centres de vote.

V.- Recommandations

La Coalition félicite le CEP pour avoir pris en compte certaines des suggestions faites par les organisations de défense des Droits Humains dans la perspective de corriger les erreurs du 9 août. La Coalition salue ces nombreux efforts accomplis par le CEP dans le but de créer un environnement sécuritaire le jour du scrutin. Toutefois, pour que les résultats puissent refléter la réalité du vote, la Coalition recommande au CEP de :

- Préciser le nombre de cartes qui ont été délivrées aux organismes d'observation électorale
- Partager le protocole de fonctionnement du centre de tabulation notamment en ce qui a trait au traitement des dossiers
- Partager le mode de recrutement des avocats/vérificateurs qui traitent les procès verbaux au centre de tabulation
- Communiquer les procédures et les motifs de mise en quarantaine des procès-verbaux.
- Expliquer clairement le sort réservé aux votes blancs vu qu'il figure sur le bulletin dans lequel il est traduit par "aucun candidat", alors qu'il n'apparaît pas dans la feuille de comptage de votes
- Vérifier les informations relatives à tous les électeurs ayant voté en dehors de la liste d'émargement ce, en présence des observateurs électoraux et des représentants des candidats et des partis politiques concernés.

Port-au-Prince, le 27 octobre 2015